

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Une séance extra-ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 27 octobre 2023 à 14 h, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : MM Alexandre Berger
Clarence Lloyd

MME Suzie Fortin

SONT ABSENTS : Harry Bird
Nicolas Berger

Formant quorum sous la présidence de monsieur David Auclair, maire.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Monique Pépin est également présente, le tout, conformément aux dispositions de la *loi du Code municipal du Québec*.

Aucun citoyen présent *lors de la séance*.

ORDRE DU JOUR

- 1 **Mot de bienvenue**
- 2 **Adoption de l'ordre du jour**
- 3 **Dépôt d'une demande de financement**
Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie
- 4 **Calendrier des séances ordinaire du conseil pour l'année 2024**
- 5 **Borne sèche – remplacement**
- 6 **Borne sèche – inspection**
- 7 **Règlement 2023-13 sur la protection de la voie publique**
- 8 **Période de questions**
- 9 **Levée de la séance**

1 Mot de bienvenue

Le maire David Auclair déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

2 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire dépose le projet d'ordre du jour :

2023-10-264

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3 Dépôt d'une demande de financement (*Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie*)

CONSIDÉRANT QUE l'automne est synonyme de soutien financier au Conseil Sport Loisir de l'Estrie, et nous ouvrons aujourd'hui trois nouveaux appels de projets!

CONSIDÉRANT QUE ce programme est offert aux municipalités, aux MRC, aux OBNL, aux organismes de loisir pour personnes handicapées et aux écoles afin d'accroître les occasions d'être actifs en toutes saisons et d'offrir aux Estriens et aux Estriennes davantage de possibilités de pratique du loisir sous toutes ses formes (activité physique, loisir culturel, loisir scientifique et socio-éducatif, sport et plein air).

CONSIDÉRANT QU'un montant maximum de 4 000 \$ pourra être octroyé par organisme. Les milieux pourront déposer 1 projet (totalisant un maximum de 4 000 \$).;

2023-10-265

**Il est proposé par Susie Fortin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

QUE le conseil autorise d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 4 000 \$ dans le cadre du *Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie* du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour la réalisation du ou des projet(s) suivant(s) :

TITRE DU PROJET : Subvention pour l'agrandissement du terrain de pétanque

QUE le conseil désigne Philippe Barrette, l'agent de développement, pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie et en assurer le suivi auprès de celui-ci

ADOPTÉE

4 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.*

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.1 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le greffier-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier.*
-

2023-10-266

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE les séances ordinaires du conseil en 2024 se tiendront aux dates suivantes à 19 h 00 :

- Mardi le 9 janvier
- Mardi le 6 février
- Mardi le 5 mars
- Mardi le 2 avril
- Mardi le 7 mai
- Mardi le 4 juin
- Mardi le 2 juillet
- Mardi le 6 août
- Mardi le 3 septembre
- Mardi le 8 octobre
- Mardi le 5 novembre
- Mardi le 3 décembre

ADOPTÉE

5 Borne sèche - remplacement

A) BORNE

CONSIDÉRANT QUE la valve de borne sèche situé au coin du chemin du Domaine et le chemin Bolton-Centre est défectueuse ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de maintenir ses équipements en bonne condition pour la protection incendie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de la compagnie Solutions d'eau Bourgelas inc ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission inclus ce qui suit :

- Installation d'une borne sèche nfpa 1142
- Tuyau de 6 pouces cédule 40
- Coude 6 pouces colle
- Crépine 6 pouces
- Tête 6 pouce nh

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

- Remorque
- Rideau à sédiment
- Excavation

- *Exclus ; vane 6 pouces avec piv.*

Le coût est e 21 656,88 \$ taxes en sus.

2023-10-267

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise le remplacement de cette borne sèche au coût de 21 656,88 \$ taxes en sus et que les fonds proviendront du fonds de roulement.

ADOPTÉE

B) VANNE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de la compagnie Réal Huot Inc pour l'achat d'une vanne ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission inclus ce qui suit :

- PIVD, poteau indicateur type D pour vanne 100 à 300 mm pour tranchée de 2,13 m à 2,44 m
- Vanne PIV MEC
- Collet retenue
- Caout de transition

Le coût est e 3 998,56 \$ taxes en sus.

2023-10-268

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise le remplacement de cette vanne tel que détaillée ci-haut au coût de 3 998,56 \$ taxes en sus et que les fonds proviendront du fonds de roulement.

ADOPTÉE

6 Borne sèche - inspection

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire municipal nous avons sept (7) bornes sèches ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de maintenir ses équipements en bonne condition pour la protection incendie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de la compagnie Solutions d'eau Bourgelas inc ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission inclus ce qui suit :

- Inspection de six (6) bornes
Une borne sèche sera remplacée
- Plongeur
- Caméra
- Rapport

Le coût est e 2 700,00 \$ taxes en sus.

2023-10-269

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise l'inspection des six (6) bornes au coût de 2 700,00 \$ taxes en sus et que les fonds proviendront du fonds de roulement.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

7) Avis de motion - Règlement 2023-13 sur la protection de la voie publique

Le conseiller Alexandre Berger donne l'avis de motion que lors de cette même séance de ce conseil, il sera présenté pour adoption le projet de règlement n° 2023-13 intitulé règlement n° 2023-13 sur la protection de la voie publique.

Ce règlement a pour but d'interdire la circulation de véhicules lourds pour des fins d'exécution de travaux de construction ou rénovation pendant la période de dégel.

Une copie du projet de règlement a été soumise aux élus et une dispense de lecture est demandée.

6) Période de questions

7) Levée de la séance

2023-10-270

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 14 h 15 les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

DAVID AUCLAIR
Maire

MONIQUE PEPIN
Directrice générale et
greffière trésorière par intérim

Je, David Auclair, maire de St-Étienne-de-Bolton atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.